



Les heures pas fait en 2013 pour 2014

Par **lins**, le **16/01/2014** à **21:32**

Bonjour je suis en CDI en l'hôtel en 2013 j'ai pas fait me heures et mon patron me demande de les récupérer en 2014 a t'il le droit merci

URGENCE

Par **moisse**, le **17/01/2014** à **08:12**

Bonjour,

Toujours le même problème.

S'il existe dans l'entreprise un accord ou une règle de modulation du temps de travail, il faut s'y conformer.

Il est toutefois rare que la période prise en compte pour consolider les heures de travail débordent sur l'année civile.

En outre le report sur la période suivante n'est pas permis.

S'il n'existe pas d'accord de modulation l'employeur n'est pas en position d'exiger la récupération de ces heures.